



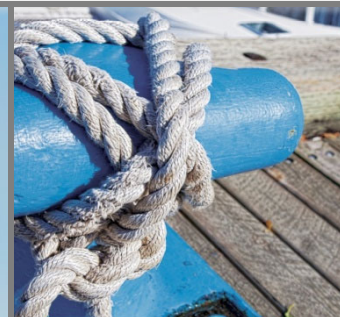
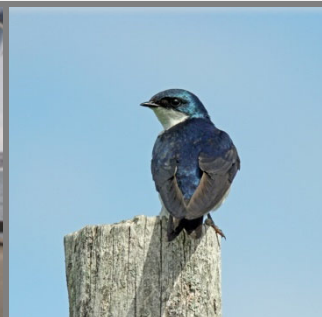
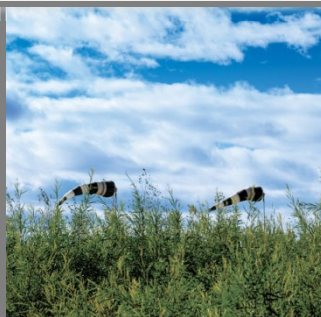
**TERMINAL DE CONTENEURS
EN EAU PROFONDE**

LAURENTIA

JUIN 2020



**ZONES ÉCOSENSIBLES DÉSIGNÉES
PRÉSENTÉ À L'AGENCE D'ÉVALUATION D'IMPACT DU CANADA
(AÉIC)**





<original signed by>

Préparé par :

Catherine Lalumière, biol., MBA
Chargée de projet en environnement et
directrice adjointe de service
Études environnementales et relations
avec les communautés

<original signed by>

Approuvé par :

Philippe Charest-Gélinas
Chargé de projet en environnement
Études environnementales et relations
avec les communautés

Registre des révisions et émissions		
N° de révision	Date	Description
0A	2020-01-28	Version préliminaire
0B	2020-02-28	Version préfinale
00	2020-06-25	Version finale

Propriété et confidentialité

« Ce document est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute utilisation du rapport doit prendre en considération l'objet et la portée du mandat en vertu duquel le rapport a été préparé ainsi que les limitations et conditions qui y sont spécifiées et l'état des connaissances scientifiques au moment de l'émission du rapport. Englobe Corp. ne fournit aucune garantie ni ne fait aucune représentation autre que celles expressément contenues dans le rapport.

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Pour plus de certitude, l'utilisation d'extraits du rapport est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client, le rapport devant être lu et considéré dans sa forme intégrale.

Aucune information contenue dans ce rapport ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du rapport.

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants d'Englobe qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment évalués selon la procédure relative aux achats de notre système qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet. »

TABLE DES MATIÈRES

14 ZONES ÉCOSENSIBLES DÉSIGNÉES	14-1
14.1 Mise en contexte	14-1
14.2 Activités réalisées depuis le dépôt du document de réponses aux questions.....	14-1
14.3 Zone d'étude	14-2
14.4 Précisions sur l'état de référence.....	14-2
14.5 Évaluation des effets sur les zones écosensibles désignées	14-2
14.6 Évaluation des effets cumulatifs sur les zones écosensibles désignées.....	14-7
14.7 Surveillance, suivi environnemental et compensation	14-7
CARTES	
Carte 14-1 Zone des limites administratives de l'APQ.....	14-3
Carte 14-2 Zones écosensibles – Vue d'ensemble à l'intérieur des limites administratives de l'APQ.....	14-5

ZONES ÉCOSENSIBLES DÉSIGNÉES

N°DE LA QUESTION DE L'ACÉE	DESCRIPTION	SECTION OÙ TROUVER LA RÉPONSE
ACÉE 95a	Fournir une description du projet, laquelle doit inclure, mais sans s'y limiter, un aperçu du projet, les objectifs, la localisation, les activités, les échanciers et les partenaires, qu'il prévoit soumettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour compenser la destruction d'habitat dans une aire de concentration d'oiseaux aquatiques. Justifier les raisons de ne pas soumettre un projet de compensation, le cas échéant.	Section 14.7

14 ZONES ÉCOSENSIBLES DÉSIGNÉES

14.1 MISE EN CONTEXTE

En mai 2019, l'Administration portuaire de Québec (APQ) a conclu un accord commercial à long terme avec Hutchison Ports et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le CN) en vue de la construction et de l'exploitation du nouveau terminal de conteneurs en eau profonde qui sera aménagé dans le secteur de Beauport (projet Laurentia). Cet accord et l'étroite collaboration entre les partenaires ont permis de préciser la configuration détaillée des installations nécessaires à l'exploitation d'un terminal à la fine pointe de la technologie.

Dans le contexte du processus d'évaluation environnementale en cours, l'objectif de ce document est donc de fournir à l'Agence d'évaluation d'impacts du Québec (AÉIC)¹ des renseignements suffisamment détaillés pour qu'elle puisse poursuivre l'analyse des effets du projet Laurentia sur les zones écosensibles désignées. En se basant à la fois sur les questions et les commentaires reçus de l'AÉIC (9 et 23 août 2019 ainsi que 12 février 2020) ainsi que sur les précisions et les améliorations proposées au projet Laurentia (voir le livrable *Description des optimisations au projet Laurentia et effets anticipés*), ce document est structuré de manière à respecter les différentes étapes du processus d'évaluation environnementale pour une composante environnementale spécifique :

- ▶ Les activités réalisées depuis le dépôt du document de réponses aux questions;
- ▶ Les précisions à l'état de référence;
- ▶ L'évaluation des effets sur les zones écosensibles désignées;
- ▶ L'évaluation des effets cumulatifs;
- ▶ La surveillance environnementale;
- ▶ Le suivi environnemental;
- ▶ La compensation.

Le document de réponses spécifique aux zones écosensibles désignées s'inscrit donc dans la continuité du processus en cours d'évaluation environnementale par l'AÉIC ainsi que des efforts de l'APQ et de ses partenaires pour proposer un projet intégré qui tient compte de l'évolution des connaissances et des préoccupations recueillies auprès des différentes parties prenantes rencontrées depuis avril 2018.

Enfin, un tableau est, lorsque requis, inséré au début de chacune des sections par souci de clarté et pour faciliter le repérage des réponses formulées.

14.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES DEPUIS LE DÉPÔT DU DOCUMENT DE RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le niveau d'information présenté dans le document de réponses aux questions du 30 avril 2018 (Englobe, 2018) pour les zones écosensibles désignées est jugé valable dans le contexte du projet Laurentia. Il n'a donc pas été requis de procéder à des activités complémentaires spécifiques à cette composante depuis le dépôt du document le 30 avril 2018.

¹ Anciennement nommée l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE).

14.3 ZONE D'ÉTUDE

Les cinq zones d'étude définies pour évaluer les effets du projet Beauport 2020 (zone de chantier, zone d'étude, zone d'étude élargie, zone du bassin atmosphérique et zone des limites administratives de l'APQ) sont toujours applicables au projet Laurentia. Parmi ces zones d'étude, celle qui a été retenue pour les zones écosensibles désignées est la zone des limites administratives de l'APQ (carte 14-1).

La zone des limites administratives (ZLA) de l'APQ correspond aux eaux navigables relevant de la compétence de l'APQ conformément à la *Loi maritime du Canada* (L.C., 1998, ch. 10). Cette zone a été retenue pour les zones écosensibles désignées afin d'obtenir un portrait représentatif de leur répartition dans un secteur d'influence du projet.

14.4 PRÉCISIONS SUR L'ÉTAT DE RÉFÉRENCE

L'état de référence relatif aux zones écosensibles désignées présenté dans le document de réponses aux questions et aux commentaires de l'AEIC déposé le 30 avril 2018 est toujours valable. Aucune précision n'a donc été apportée aux sections *Méthodologie* et *État de référence*, lesquelles peuvent être consultées à la section 8.1.7 du document déposé en avril 2018 (Englobe, 2018).

14.5 ÉVALUATION DES EFFETS SUR LES ZONES ÉCOSENSIBLES DÉSIGNÉES

Bien qu'il n'y ait aucune modification à l'état de référence, l'évaluation des effets sur les zones écosensibles désignées a été revue afin de pouvoir apprécier, s'il y a lieu, les répercussions des optimisations au projet Laurentia pendant les phases de construction et d'exploitation.

Deux types de zone écosensible désignée seront touchés par la construction et la présence du quai et de l'arrière-quai. Il s'agit de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) de la batture de Beauport et de la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) (carte 14-2). En effet, l'aménagement des installations limitera une partie de l'habitat disponible pour les oiseaux fréquentant l'ACOA et la ZICO pendant l'une ou l'autre de leurs activités biologiques (alimentation, migration ou nidification). Toutefois, l'empiètement est relativement limité comparativement à la superficie totale de ces zones écosensibles désignées.

De plus, la totalité des milieux humides ne sont pas touchés par les différentes infrastructures du projet Laurentia. Par ailleurs, soulignons que la durée des travaux en milieu aquatique ou en rive sera réduite pendant la construction en raison de la diminution d'environ 43 % de l'aire de dragage requise pour assurer des manœuvres sécuritaires à proximité du poste à quai. Ces travaux en eau se dérouleront sur une période de deux ans et seront écourtés comparativement à ce qui était prévu dans le projet Beauport 2020. Pendant la première année, le dragage durerait environ trois mois (fin avril au 25 mai; mi-juin à fin juin; début août au début septembre), alors que la seconde année, il se déroulera de la mi-juin à la fin juin ainsi que du début août jusqu'à la mi-septembre, ce qui permettra d'éviter la période de migration automnale dans sa quasi-totalité. Quant aux activités de construction de la digue de retenue, elles se dérouleront d'août au début décembre la première année et d'août à la mi-octobre lors de la seconde saison de construction. Par conséquent, l'intensité des travaux bruyants se déroulant dans le milieu aquatique (dragage) pendant la période de migration sera moindre que ce qui était anticipé dans le projet Beauport 2020.

Fichier : \\que7-ili-001\Projets\046\P-0012495_APO_reponses aux questions de l'ACEEV5_CAD\GO\2_Carro\Thematiques_Laurentia_2020\14_Zones-ecosensibles\P12495_c14_1_001_limite_admin_200227.mxd



Administration portuaire de Québec
 Aménagement d'un quai en eau profonde – Projet
 Laurentia – Document de réponses à la 2^e série de
 questions – Zones écosensibles désignées

Carte 14-1
Zone des limites administratives de l'APQ

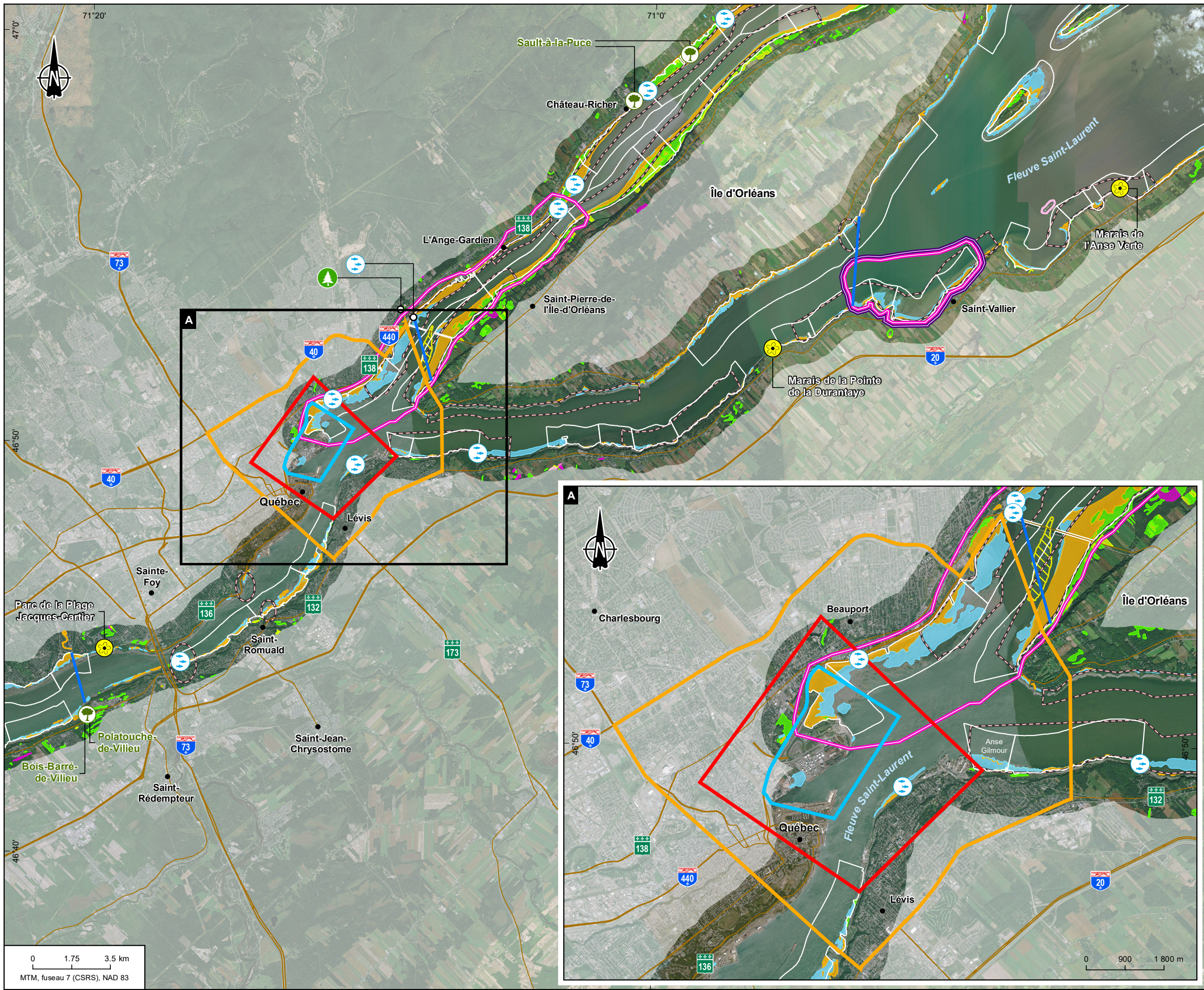
Sources :
 Base : ESRI, DigitalGlobe, Imagery, juillet 2016
 Adresse Québec, 2012
 Cartographie : Englobe

Février 2020



Chargé de projet : P. Charest-Gélinas				Date : 2020-02-27			
Préparé : C. Lalumière		Dessiné : J. Poulin		Vérifié : G. Dubuc			
46	P-0012495	0	01	006	EN	D	0114.1 00

Fichier : \quebec\projets\046\p-0012495_APO_reponses aux questions de l'ACEE\5_CAD\GO\2_Carbo\Thematiques_Laurentia_2020\14_Zones-ecosensibles\12495_c14-2_001_c_zed_200228.mxd



Limite

- Limite administrative de l'APQ

Zones

- Zone d'étude élargie
- Zone d'étude
- Zone du chantier

Milieus humides (CIC, 2010)

- Eau peu profonde
- Marais
- Marécage
- Prairie humide
- Tourbière bog
- Tourbière boisée
- Tourbière fen

Aires protégées (MDDELCC, 2008)

- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Colonie d'oiseaux sur une île ou presqu'île
- Zone importante pour la conservation des oiseaux
- Refuge des oiseaux migrateurs
- Parc de la Chute-Montmorency
- Habitat floristique
- Réserve naturelle

Aires de frayères et d'alevinages (Valiquette et coll., 2016)

- Aire de frayère
- Aire d'alevinage

Infrastructures

- Autoroute
- Route nationale et régionale

Administration portuaire de Québec
 Aménagement d'un quai en eau profonde – Projet Laurentia
 Document de réponses à la 2^e série de questions –
 Zones écosensibles désignées

Carte 14-2
Zones écosensibles – Vue d'ensemble à l'intérieur
des limites administratives de l'APQ

Sources :
 Base : ESRI, DigitalGlobe, Imagery, juillet 2016
 Adresse Québec, 2012
 Cartographie détaillée des milieux humides, Canards Illimités Canada (CIC), mars 2010
 Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 2008
 Valiquette et coll., 2016

Cartographie : Englobe

Février 2020



Chargé de projet : P. Charest-Gélinas						Date : 2020-02-28	
Préparé : C. Lalumière			Dessiné : J. Poulin			Vérifié : G. Dubuc	
Serv. Maître	Projet	Otp	Disc.	Type	N° dessin	Rév.	
46	P-0012495	0 01	006	EN D	0114.2	00	

Comparativement au projet Beauport 2020, des activités de consolidation des sols seront requises dans le contexte du projet Laurentia pour assurer la stabilité de l'arrière-quai et permettre des opérations portuaires à la fine pointe de la technologie. La vibrocompaction, la compaction dynamique et la mise en place des pieux se dérouleront entre septembre et décembre lors de la première année de la construction, et d'avril à décembre la seconde année. Ces activités modifieront le niveau sonore environnant, ce qui pourrait modifier temporairement l'utilisation des habitats à proximité, notamment dans l'ACOA et la ZICO (voir le fascicule *Oiseaux et leurs habitats*), lesquels sont déjà soumis à des activités industrialo-portuaires depuis plus de 50 ans. Cependant, ces modifications se feront ressentir qu'en période de construction et aucune modification significative à long terme dans l'utilisation de ces zones écosensibles désignées n'est anticipée dans le contexte du projet Laurentia.

Compte tenu de la faible ampleur de l'effet anticipé, de sa longue durée et de son irréversibilité, la pérennité de cette ACOA et de cette ZICO n'est pas compromise pendant la phase d'exploitation du projet Laurentia. Par conséquent, l'effet résiduel du projet sur cette composante est jugé mineur et non important dans la zone des limites administratives.

14.6 ÉVALUATION DES EFFETS CUMULATIFS SUR LES ZONES ÉCOSENSIBLES DÉSIGNÉES

À l'instar du projet Beauport 2020, les zones écosensibles désignées n'ont pas été retenues comme une composante valorisée de l'environnement pour l'évaluation des effets cumulatifs dans le contexte du projet Laurentia, ce qui s'explique par le type de zones écosensibles qui seront recoupées par l'empreinte du quai et de l'arrière-quai. Puisqu'il s'agit d'une ACOA et d'une ZICO, soit des zones visant les oiseaux et leurs habitats, c'est plutôt cette dernière composante qui a fait l'objet d'une évaluation des effets cumulatifs dans le contexte du projet Laurentia (voir le fascicule *Oiseaux et leurs habitats*).

14.7 SURVEILLANCE, SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET COMPENSATION

N° DE LA QUESTION	QUESTION	RÉPONSE
ACÉE 95a	Fournir une description du projet, laquelle doit inclure, mais sans s'y limiter, un aperçu du projet, les objectifs, la localisation, les activités, les échéanciers et les partenaires, qu'il prévoit soumettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour compenser la destruction d'habitat dans une aire de concentration d'oiseaux aquatiques. Justifier les raisons de ne pas soumettre un projet de compensation, le cas échéant.	Section 15.7

L'APQ ne compte pas mettre en place un programme de compensation pour la destruction d'habitat dans une aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA). Toutefois, elle mettra en place un programme de surveillance environnementale spécifique au projet Laurentia qui couvrira l'ensemble des travaux prévus pendant la phase de construction. De cette façon, elle pourra s'assurer de l'application concrète des mesures d'atténuation pendant les travaux. En raison de la nature des effets appréhendés sur les zones écosensibles désignées, aucune activité de surveillance environnementale spécifique à cette composante environnementale n'est prévue dans le contexte du projet Laurentia, tout comme c'était le cas dans la version précédente du projet (Beauport 2020; Englobe, 2018).

De plus, un programme de suivi environnemental est prévu dans le contexte du projet Laurentia, lequel permettra d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation ou de mesurer certains des effets résiduels réels du projet de terminal en eau profonde. Compte tenu de la nature du projet et de son milieu

d'insertion (industrialo-portuaire), aucun suivi environnemental n'est proposé pour les zones écosensibles désignées.

Enfin, l'APQ a prévu un programme de compensation pour l'habitat du poisson (voir le fascicule *Poissons et ses habitats*), dans lequel certains sites sont fréquentés par des oiseaux migrateurs (p. ex. rivière Etchemin et Cap-Tourmente) ou ciblés pour augmenter les superficies d'habitats du poisson dans le fleuve Saint-Laurent. Bien qu'il ne s'agisse pas de projets spécifiquement développés pour compenser l'empiétement dans l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), ils permettront tout de même d'améliorer la qualité d'habitats de migration qui sont disponibles le long du tronçon fluvial à proximité de Québec ou d'en créer de nouveaux en milieu intertidal. De plus, l'association avec Canards Illimités Canada pour le projet de compensation à Cap-Tourmente permettra d'intégrer des éléments favorables à la présence des oiseaux migrateurs. Enfin, l'APQ développe actuellement un projet de plantation d'élyme des sables en partenariat avec le Fonds d'action du Saint-Laurent et le comité de zone prioritaire (ZIP) pour améliorer l'habitat riverain de la baie de Beauport. Bien que le projet ne s'inscrive pas dans le projet Laurentia, les efforts consentis de manière volontaire par l'APQ auront tout de même une répercussion favorable sur l'habitat riverain disponible, lequel est compris dans l'ACOA et la ZICO qui seront touchées par le projet.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ENGLOBE. 2018. *Document de réponses à la demande d'informations additionnelles de l'ACÉE du 24 avril 2017*. 4 tomes.

